



Diversité et Lutte contre les discriminations et les stéréotypes - Représentants du personnel -

Éléments de contexte :

Le MAA est engagé dans un double Label

- Diversité
- Égalité entre les femmes et les hommes

Ces labels sont délivrés par l'AFNOR à l'issue d'un audit. Ils attestent d'un engagement mais aussi de la mise en œuvre d'un plan d'actions en matière de prévention des discriminations et de promotion de l'égalité professionnelle et de la diversité. Un des axes forts du plan d'actions du MAA est la communication, la sensibilisation et la formation des agents.

Les membres des institutions représentatives du personnel, peuvent être amenés à être interrogés sur les thématiques de la diversité et la lutte contre les discriminations et les stéréotypes au sein des services. Une formation spécifique est donc dédiée à ce public.

Objectifs :

- Connaître les concepts fondamentaux, le cadre juridique, le rôle et la place des stéréotypes, la politique en faveur de la diversité et de l'égalité professionnelle.
- Identifier et avoir recours aux moyens de mise en œuvre de l'égalité de traitement dans le cadre de leur exercice de représentation du personnel.

Public concerné :

Représentants du personnel au MAA

A travers des apports théoriques, des exercices interactifs, des mises en situation et des cas pratiques, plusieurs points seront abordés:

- Le contexte juridique
- Les stéréotypes
- Les moyens mis en œuvre pour l'égalité de traitement

Un focus sera fait sur les thèmes suivants: le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, les atouts intergénérationnels, l'activité syndicale au sein de l'équipe de travail.

Intervenants :

Prestataire spécialisé

Dates :

17/06/2022

Date limite d'inscription :

10 jours avant

Durée :

1 jour

Lieu :

En classe virtuelle

Nbre de participants maximum :

12 en distanciel et 15 en présentiel

Responsable pédagogique :

Cécile SOZET - 04 87 25 97 21 cecile.sozet@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif : Information :

Béatrice ANTOINE - 03 83 49 94 12 beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr

Pour les agents du MAA, il n'y a plus d'inscriptions par fiche papier. Toute inscription se fait uniquement via l'application RenoiRH formation.

Frais d'inscription :

Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères.

Code RenoiRH formation :

Stage NINPUD0002 - Session 2022-00001